



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-sixième session

3-6 mars 2015

Point 3 i) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises à la Commission pour examen et décision : Programme de comparaison internationale

Rapport du groupe des Amis de la présidence chargé d'évaluer le cycle de 2011 du Programme de comparaison internationale

Note du Secrétaire général

Le présent document constitue la première partie d'un rapport d'évaluation du cycle de 2011 du Programme de comparaison internationale (PCI), établi par le groupe des Amis de la présidence pour étudier la portée et les activités du cycle ainsi que les enseignements qui en ont été tirés. La section I du présent rapport décrit le mandat conféré au groupe des Amis de la présidence en 2014 par la Commission de statistique. La section II présente le contexte et les modalités d'organisation du cycle de 2011. La section III porte sur des questions de structure et sur des aspects techniques et méthodologiques. La section IV présente la procédure choisie pour établir la seconde partie du rapport, et la section V contient les recommandations formulées. La section VI énumère quant à elle les questions à examiner. La seconde partie du rapport d'évaluation sera présentée à la Commission de statistique, à sa quarante-septième session, qui se tiendra en 2016. On y présentera les analyses, conclusions et recommandations portant sur des questions que le groupe des Amis de la présidence devra évaluer plus avant – telles que la fréquence proposée pour le déroulement du PCI –, et l'on y examinera des questions concernant la méthode à appliquer pour le cas où la Commission déciderait effectivement d'accroître cette fréquence, ainsi que le financement nécessaire pour mettre sur pied un programme international solide et viable et la manière de le mettre en parallèle avec le travail de renforcement des capacités. La Commission de statistique est invitée à examiner et approuver les recommandations formulées dans le présent rapport, où figure la première partie de l'évaluation.

* E/CN.3/2015/1.



Rapport du groupe des Amis de la présidence chargé d'évaluer le cycle de 2011 du Programme de comparaison internationale

I. Mandat conféré au groupe des Amis de la présidence par la Commission de statistique et méthodes de travail du groupe

1. À sa quarante-cinquième session, en mars 2014, la Commission de statistique a convenu d'établir le groupe des Amis de la présidence pour procéder à l'évaluation du cycle de 2011 et établir un premier rapport à soumettre à l'examen de la Commission lors des travaux de sa quarante-sixième session en 2015. Elle a apprécié l'intérêt de l'Inde et de l'Autriche à servir en tant que Coprésidents et d'autres pays à participer au groupe des Amis de la présidence, et a demandé au groupe de prendre en compte les expériences régionales dans son travail, telles que les recommandations formulées par le Groupe consultatif sur les statistiques. Composé de représentants des pays participants, le groupe a été créé pour évaluer le PCI sur le plan de sa portée au niveau des pays et faire une proposition sur ce que devrait comporter un nouveau cycle. Plus précisément, le groupe des Amis de la présidence devrait :

- a) Évaluer l'efficacité du fonctionnement, aux niveaux mondial, régional et national, de la structure de direction, dans la mise en œuvre et la conduite du programme;
- b) Examiner le programme sur le plan technique, en incluant un manuel du PCI et un ensemble d'instruments du PCI;
- c) Procéder à une évaluation des résultats régionaux.

2. En juin 2014, le groupe des Amis de la présidence a pris connaissance d'un projet d'examen du PCI. La première réunion de ses coprésidents – l'Institut autrichien de la statistique et le Ministère indien des statistiques et de la mise en œuvre des programmes – s'est tenue sous forme de visioconférence le 17 juin 2014, avec la participation du secrétariat de la Commission de statistique et du Groupe de gestion des données sur le développement de la Banque mondiale. La réunion a porté sur les cinq questions suivantes :

- a) Introduction et objectifs de la réunion;
- b) Composition du groupe;
- c) Mandat du groupe;
- d) Rôle d'appui du Groupe de gestion des données sur le développement de la Banque mondiale et de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales;
- e) Calendrier des travaux d'évaluation.

3. Il a été décidé que, comme pour le cycle de 2005, il faudrait notamment, pour évaluer le cycle de 2011 du PCI, mener un sondage d'opinion auprès des principaux acteurs – les pays participants – et des grands utilisateurs. Le Groupe de gestion des données sur le développement de la Banque mondiale a commencé par distribuer les

questionnaires utilisés dans l'évaluation de 2005 pour élaborer les questionnaires devant servir à l'évaluation du cycle de 2011.

4. Donnant suite à une demande que lui avait faite la Commission de statistique à sa quarante-cinquième session, le groupe des Amis de la présidence a décidé de scinder le rapport d'évaluation en deux parties. La première partie se centrerait sur des questions concernant la structure et les nouveautés et progrès méthodologiques. La seconde partie, qui sera présentée à la Commission en 2016, s'interrogerait sur la fréquence des cycles du PCI et examinerait les questions de méthode et de financement qu'une augmentation de cette fréquence susciterait. Elle ferait également une évaluation générale du cycle de 2011 à partir des résultats d'une enquête menée auprès des utilisateurs et ferait fond sur les données d'expérience des pays participant au cycle de 2011. Elle formulerait, enfin, des recommandations sur l'avenir du PCI.

5. La première partie du rapport présente une évaluation sous l'angle des principaux acteurs concernés. Elle est établie à partir de rapports d'organismes faisant partie de la structure de direction, comme le Conseil d'administration ou le Bureau mondial du Programme, sis à la Banque mondiale, et de rapports ou publications d'institutions régionales sur le cycle de 2011 du PCI. Les réponses reçues à un questionnaire qui avait été envoyé aux principaux acteurs en août 2014 constituent une très grande source d'informations. D'autres renseignements ont été recueillis à l'occasion d'entretiens avec d'importants acteurs.

6. La section III ci-après donne des renseignements sur les résultats obtenus en termes de gouvernance sur les plans mondial et régional, et décrit les nouveautés et les progrès techniques et méthodologiques marquant le cycle de 2011 du PCI. La section IV décrit quant à elle la suite de la procédure mise en œuvre par le groupe des Amis de la présidence pour établir le rapport d'évaluation final, qui sera présenté à la Commission de statistique en mars 2016. La section V comporte des conclusions liminaires établies sur la base de l'évaluation telle que faite par le groupe, et la section VI, enfin, énumère les questions à examiner.

II. Contexte et modalités d'organisation

7. Le Programme de comparaison internationale (PCI) est une initiative statistique mondiale visant à estimer les parités de pouvoir d'achat qui seront utilisées comme étalons pour comparer les indicateurs macroéconomiques et les résultats économiques dans le monde. Son principal objectif est d'établir des données relatives à la parité de pouvoirs d'achat pour exprimer, dans une monnaie commune égalisant le pouvoir d'achat effectif de chacune des monnaies nationales, le produit intérieur brut et ses sous-agrégats établis dans les différentes monnaies. Utilisant les parités de pouvoir d'achat comme coefficients de conversion, les comparaisons permettent de mesurer le bien-être social et économique relatif de la population des différents pays, de suivre l'incidence de la pauvreté, de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et donc de cibler des programmes en conséquence. Les parités de pouvoir d'achat aident également à repérer, sur les marchés internationaux, les différences de productivité relative et de potentiel d'investissement entre pays.

8. Le PCI est un programme complexe, tant du point de vue technique que du point de vue opérationnel. Son succès se mesure à l'étendue de l'amélioration de la

qualité des données sur les prix et les comptes nationaux. Le principe fondamental est que tous les participants s'accordent sur la méthode, le plan de travail et le calendrier. Les mécanismes de direction devront fournir des conditions qui permettront au Programme d'établir des données techniquement fiables et de faire fonctionner efficacement un partenariat international réunissant des participants des organes nationaux, régionaux et internationaux.

9. Le PCI remonte à la fin des années 60; au départ, il s'agissait d'un petit projet qui, en 1970, touchait 10 pays. Par la suite, les cycles successifs du PCI ont été réalisés en 1975, 1980, 1985, 1990 (partiel seulement) et 1993. Depuis 1990, la Banque mondiale assure la coordination mondiale du PCI. Le cycle de 2005 marque un tournant dans l'histoire du Programme : il s'agissait de répondre aux critiques adressées au PCI et aux problèmes de qualité. Le cycle de 2005 du Programme s'est achevé avec la publication des résultats, établis à partir d'une série de données, dont les prix, recueillies dans 146 pays. Le cycle de 2005 s'inscrivait dans le prolongement d'un vaste partenariat entre de nombreuses organisations internationales, régionales et nationales.

10. À sa trente-neuvième session, en février 2008, la Commission de statistique s'est félicitée de l'achèvement du cycle de 2005 et a demandé que les préparatifs du cycle suivant commencent directement afin de maintenir l'élan donné, l'année à retenir pour la collecte des données étant 2011 (voir décision 39/103). Compte tenu du succès du cycle de 2005 placé sous la direction de la Banque mondiale, la Commission de statistique a prié la Banque d'assurer la coordination du Programme à l'échelle mondiale pour le cycle de 2011. Ce nouveau cycle devait tirer parti du succès du cycle de 2005 et, grâce à un effort concerté des organismes internationaux et nationaux de statistique, il devait être mieux planifié, géré et coordonné. Pour organiser le cycle de 2011, il fallait avant tout mettre au point une structure de direction claire faisant l'objet d'un large consensus et établir un programme de travail précis. La structure de direction envisagée reposait sur : a) la mission qui avait été définie par la Commission de statistique; b) les éléments les plus efficaces de la structure de direction du cycle de 2005; c) les recommandations faites par le groupe des Amis de la présidence du Programme de comparaison internationale dans son rapport d'évaluation. Ce programme de travail a été passé en revue par le Conseil d'administration intérimaire du Programme lors de ses réunions de juin et octobre 2008, et révisé, compte tenu des commentaires émis par les membres du Conseil. Le Conseil d'administration intérimaire du Programme a soumis ledit document en tant que rapport à la Commission de statistique à sa quarantième session, en février 2009, laquelle a adopté les principaux éléments de la structure de direction du PCI pour le cycle de 2011. Cette structure a été élargie par la suite pour servir de référence à la mise en place institutionnelle du Programme et des accords de partenariat entre le Bureau mondial, d'une part, et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et EUROSTAT, de l'autre, ainsi qu'avec les organisations régionales qui devaient assurer la coordination des activités à l'échelon régional.

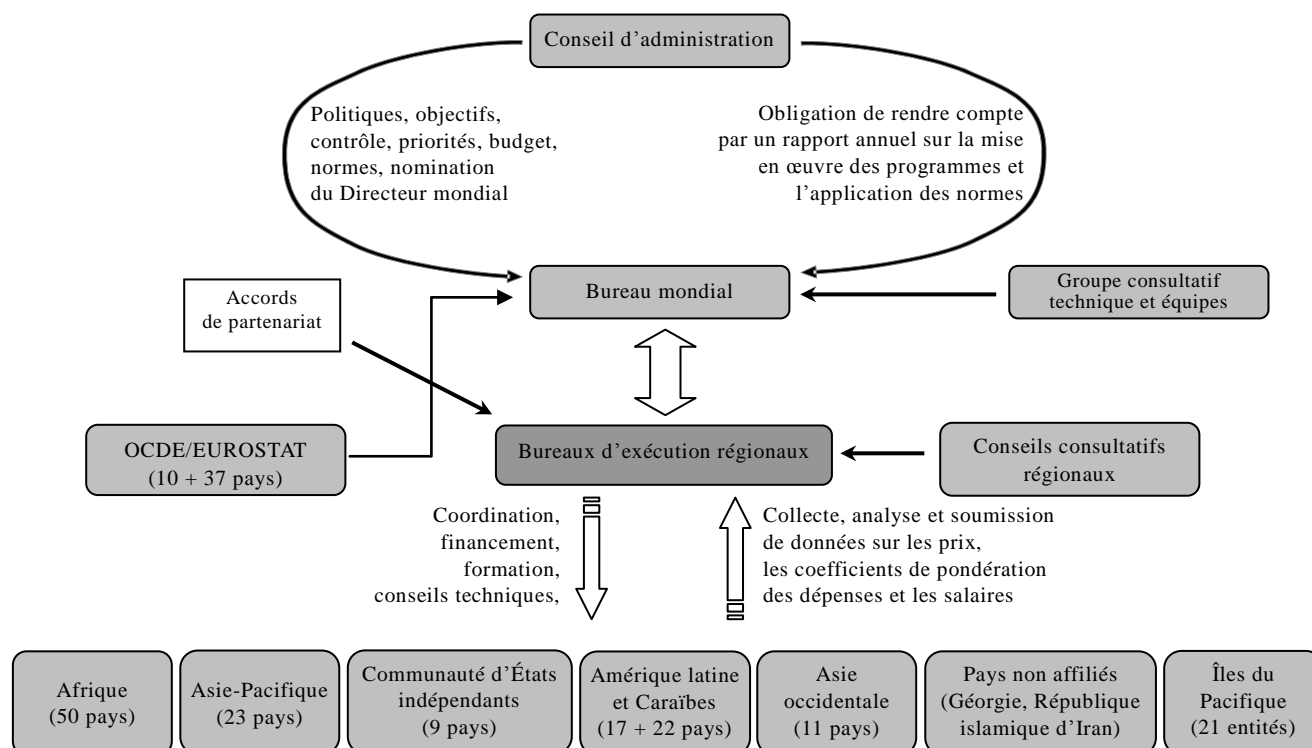
11. Des progrès considérables ont été faits dans le cadre des préparatifs du cycle de 2011 entre les quarantième et quarante et unième sessions de la Commission. La structure de direction du PCI a été définie : un directeur mondial a été engagé en avril 2009 et le Bureau mondial créé. Le Conseil d'administration, le Groupe consultatif technique et les organismes de coordination régionale ont été mis en place et ont tenu leurs premières réunions en septembre et octobre 2009. Le Bureau

mondial, hébergé par la Banque mondiale, s'est efforcé constamment d'élargir la portée du PCI, de simplifier les méthodes d'évaluation de la qualité, d'améliorer la pertinence des statistiques relatives aux parités de pouvoir d'achat pour ce qui est de la pauvreté, de garantir la viabilité des résultats concernant les parités de pouvoir d'achat et d'améliorer les activités de renforcement des capacités statistiques relatives à la production de données de base dans le cadre du Programme, surtout en ce qui concerne les statistiques des prix et l'application du Système de comptabilité nationale.

12. La figure ci-dessous donne l'organigramme du PCI 2011 et fait apparaître les partenariats avec les organisations régionales ainsi qu'avec le programme OCDE/EUROSTAT, qui est une entité relativement autonome. Le Conseil d'administration était l'organe de prise de décisions et de stratégies. Le Bureau mondial, en tant que secrétariat du Conseil d'administration, était responsable de la coordination centrale du PCI. Le Groupe consultatif technique et les équipes ou groupes spéciaux – l'équipe spéciale chargée du calcul, le groupe d'experts chargé de la validation et le groupe chargé de l'examen des résultats – étaient chargés de la recherche et du conseil technique, et ont aidé aux calculs et aux analyses des résultats, en collaboration étroite avec le Bureau mondial. Les bureaux régionaux, faisant office de coordonnateurs régionaux, ont coordonné et appuyé les instituts nationaux de statistique dans la mise en œuvre des enquêtes générales. Des conseils consultatifs régionaux ont été créés dans la plupart des régions.

Organigramme du PCI – 2011

Sous les auspices de la Commission de statistique



13. Une des plus grandes difficultés du cycle de 2011 avait trait à la portée considérablement élargie du Programme, qui recouvrait désormais pas moins de 199 pays ou économies, soit 50 en Afrique, 23 en Asie-Pacifique, 9 dans la Communauté d'États indépendants (y compris la Fédération de Russie, qui a également participé au programme OCDE/EUROSTAT), 17 en l'Amérique latine et 22 dans les Caraïbes, et 12 en Asie occidentale (y compris le Soudan et l'Égypte, qui ont également participé au programme pour l'Afrique), ainsi que 21 pays et territoires insulaires du Pacifique (y compris Fidji, qui a également participé au programme pour l'Asie-Pacifique), 47 participants au programme OCDE/EUROSTAT et les économies de la Géorgie et de la République islamique d'Iran.

14. La Banque mondiale a détaché, dans toutes les régions du Programme, des collaborateurs par le truchement desquels le Bureau mondial a travaillé pour effectuer les enquêtes et études comparées régionales sur les prix. Dans certaines régions, le Bureau a travaillé avec une banque de développement (en Asie et en Afrique); dans d'autres, il a collaboré avec une commission régionale des Nations Unies (en Asie occidentale et au Moyen-Orient, ou en Amérique latine). Dans d'autres encore, il a travaillé avec un organisme international exécutant déjà un PCI (comme l'OCDE, EUROSTAT ou la Communauté d'États indépendants). Cette méthode fédérative a été appliquée comme suit :

- Pour la région Afrique, la coordination a été l'œuvre d'un coordonnateur régional (Banque africaine de développement), d'une équipe chargée des statistiques des prix et d'une équipe chargée de la comptabilité nationale;
- Pour la région Asie-Pacifique, l'organisme de coordination a été la Banque asiatique de développement, dont la Division des indicateurs de développement et de la recherche sur les politiques, secondée par un économiste et statisticien, a assuré la coordination régionale. Un comité consultatif régional (analogue au Conseil d'administration du Bureau mondial), dont les membres constituaient toute une palette de grands acteurs, d'institutions régionales et d'organismes d'exécution nationaux représentant la sous-région, a été créé;
- Pour la Communauté d'États indépendants, le Comité de statistique de la Communauté d'États indépendants (CIS-STAT) a assuré la coordination régionale, et le Service statistique fédéral de la Fédération de Russie (Rosstat) a fait office d'organisme partenaire;
- L'exercice concernant la parité de pouvoir d'achat d'EUROSTAT est régi par le Groupe de travail compétent, qui se compose de délégués de l'ensemble des pays participants;
- Pour les pays non européens membres de l'OCDE, aucune structure proprement dite n'était en place, mais le service de l'OCDE consacré aux parités des pouvoirs d'achat a coordonné les activités et participé à toutes les réunions d'EUROSTAT sur la question, afin de faciliter un consensus sur des questions méthodologiques. En outre, l'OCDE a organisé plusieurs réunions sur la question à l'intention de ses pays membres non européens;
- Pour la Commission pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la structure adoptée était analogue à celle du Bureau mondial. Une stratégie consistant à instaurer des points de coordination de la CEPALC par pays a été adoptée, chaque fonctionnaire étant en contact avec les points de coordination des pays relevant de leurs attributions. Certains pays disposaient de deux

points de coordination dans la mesure où l'indice des prix à la consommation relève des bureaux nationaux de statistique et la comptabilité nationale relève de la Banque centrale;

- En Asie occidentale, le PCI était dirigé par le Bureau de coordination régional de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale. Celui-ci a coordonné les activités des pays participants qui, à leur tour, ont mis en place des équipes nationales dirigées par un coordonnateur national. En plus de superviser l'exécution du programme, le Bureau a également contribué à faire la liaison entre le Bureau mondial d'une part, et les équipes nationales, de l'autre, et a par ailleurs transmis toutes les nouvelles et actualités. En outre, un conseil d'administration régional a été créé en Asie occidentale pour suivre les progrès accomplis à l'échelle régionale;
- Le Bureau australien de statistique a été le coordonnateur régional du PCI pour les îles du Pacifique.

15. Les résultats du cycle de 2011 ont été présentés à la quarante-cinquième session du Conseil de sécurité, en mars 2014. Le rapport, établi par la Banque mondiale pour le compte du Conseil d'administration du PCI, présente le mode de calcul utilisé pour établir les estimations du Programme pour 2011 et les initiatives menées en matière de gouvernance pour faciliter les calculs et analyser les résultats préliminaires, le calendrier de publication des résultats définitifs et la stratégie de communication connexe, les principes organisant la révision des statistiques de parité de pouvoir d'achat et des propositions pour l'évaluation du cycle de 2011 du Programme. Tout en se félicitant du rapport de la Banque mondiale et des progrès accomplis dans l'exécution du cycle de 2011, la Commission de statistique a appuyé l'approche en deux étapes proposée, consistant à publier, pour le 30 avril 2014, une synthèse des résultats assortie des principaux documents de référence, puis, au troisième trimestre de 2014, un rapport détaillé, qui contiendrait l'ensemble des résultats et une documentation plus complète.

III. Principales conclusions initiales

16. On peut se faire une bonne idée de ce qu'a été le cycle de 2011 du PCI en s'appuyant sur les informations fournies par les documents du Programme – rapports, procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration, du Groupe consultatif technique et des coordonnateurs régionaux, ainsi que par les enquêtes menées auprès des principales parties prenantes.

17. Le questionnaire (voir ci-après), qui ciblait les parties prenantes ayant activement participé au cycle de 2011, portait sur un certain nombre de domaines thématiques : approche mondiale versus approche régionale, cadre de gouvernance et exercice par les divers organes de gouvernance de leurs rôles et responsabilités respectifs, processus de prise de décisions et communication entre les principaux acteurs du cycle de 2011.

18. Des entretiens ont en outre été menés avec certains représentants des parties prenantes. Les rapports annuels présentés par le PCI à la Commission de statistique, ainsi que les diverses publications du Programme (manuel, guide pratique, bulletins d'information trimestriels et rapports régionaux) ont fourni un précieux complément de renseignements d'ordre général.

Questionnaire adressé aux parties prenantes**A. Questions d'ordre général relatives à la gestion**

- Évaluation générale du cycle de 2011
- Questions de gouvernance générale (coopération à l'échelon mondial du Programme, avec les coordonnateurs résidents)
- Diffusion des résultats du PCI et accès aux données d'entrée

B. Questions techniques liées à l'élaboration et à la conduite d'enquêtes, à la validation des données d'entrée, aux calculs, etc.

- Élaboration des spécifications des produits
- Collecte des données sur les prix, saisie des données, validation des données intrapays
- Validation des données interpays, calcul et agrégation des parités de pouvoir d'achat pour les positions élémentaires
- Ventilation des dépenses en fonction de la classification du PCI pour les positions élémentaires et qualité des données de la comptabilité nationale
- Boîte à outils du PCI
- Manuel, publication, guide pratique, site Web et bulletins d'information trimestriels du PCI
- Renforcement des capacités et coordination avec les programmes statistiques nationaux

C. Évaluation des problèmes méthodologiques rencontrés au cours du cycle de 2011

- Liste mondiale des produits de base versus système de comparaison dit de l'anneau avec sélection de pays de référence
- Principes régissant l'établissement des listes régionale et mondiale des produits de base : principe de représentativité versus principe d'importance
- Prise en charge des domaines offrant moins de prise aux activités de comparaison (comme les loyers, les services non marchands, le bâtiment) dans les processus de comparaison régional et mondial
- Questions de calcul concernant les estimations relatives aux positions élémentaires et les PPA agrégées (à l'intérieur des régions et entre les différentes régions)

19. Les principales conclusions à tirer des réponses au questionnaire sont présentées ci-après. Il y a lieu de noter que ces conclusions ne sont fondées que sur les opinions des principales parties prenantes. Les vues des pays et les opinions des utilisateurs seront examinées dans la deuxième partie du rapport d'évaluation.

A. Évaluation d'ensemble

20. De l'avis général, le cycle de 2011, qui a couvert un nombre beaucoup plus important de pays (199 au lieu de 150 précédemment) a été bien mieux accepté que les précédents exercices. La publication des résultats du cycle de 2011 a donné lieu à un débat ouvert sur les avantages et les inconvénients de l'utilisation des parités de pouvoir d'achat au lieu des taux de change.

21. Il semble que les arguments en faveur de l'utilisation des parités de pouvoir d'achat soient de plus en plus largement acceptés, ou qu'à l'inverse ce soit les arguments défavorables – selon lesquels elles seraient peu disponibles et fiables – qui aient aujourd'hui perdu une grande partie de leur force. Les parités de pouvoir d'achat étant devenues plus accessibles, leur utilisation à travers le monde a progressé.

22. Par ailleurs, la méthodologie utilisée s'est considérablement améliorée depuis le cycle de 2005. Le cycle de 2011 a en effet permis au PCI d'asseoir fermement ses bases méthodologiques grâce à l'introduction de nouveaux outils de travail, comme la liste mondiale des produits de base, et d'innovations majeures comme la boîte à outils. Plus précisément, la grande quantité de métadonnées disponibles et la poursuite du perfectionnement des guides et manuels opérationnels du PCI ont largement contribué à améliorer les connaissances du personnel intervenant dans la conduite des travaux. On a un problème de cohérence dans le temps qui découle du fait qu'on a voulu représenter l'effet global des deux cycles en prenant les deux « instantanés » de 2005 et de 2011 pour en faire une série chronologique.

23. Le cycle de 2011 a permis de tirer un enseignement clair, à savoir qu'un intervalle de six ans entre deux cycles est une durée trop longue. C'est l'avis de la quasi-totalité des parties prenantes (et les utilisateurs n'ont pas encore été sondés); cette idée est étroitement liée à l'acceptation des résultats du PCI, qu'il serait nécessaire de publier au moins tous les deux ou trois ans, avec des extrapolations concernant des résultats annuels. Cependant, à l'exception du programme OCDE/EUROSTAT, il n'existe au niveau mondial aucun mécanisme permettant de parvenir à ces résultats. La partie II du rapport d'évaluation analysera plus en profondeur la question de la fréquence des cycles du PCI et des intervalles les séparant.

B. Structure de gouvernance

24. Les réponses données par les parties prenantes laissent à penser que la structure de gouvernance a de façon générale assez bien fonctionné. Cette structure – reposant sur une interaction entre les niveaux mondial et régional, avec le Conseil d'administration comme organe stratégique et principal acteur du processus de prise de décisions et le Bureau mondial et le Directeur mondial comme instances exécutives – a largement fait ses preuves et démontré qu'elle était à même de traiter les principaux problèmes et difficultés rencontrés pendant l'exercice de comparaison. L'introduction d'une nouvelle structure, combinée aux initiatives prises en matière de gestion, ont permis de transformer le PCI en un mécanisme mondial efficace.

25. Malgré quelques défaillances lors de certaines phases de l'exercice et dans certaines régions, le choix d'un fonctionnement fédéré, avec des collaborateurs au

niveau régional, s'est avéré une bonne solution de gouvernance. Il faut toutefois signaler que toutes les régions n'ont pas signé un mémorandum d'accord ou un accord de partenariat clair avec le Bureau mondial, ce qui dénote un certain manque de rigueur concernant l'entente des parties prenantes présentes dès le début du processus sur la méthodologie et le calendrier. Cela a eu pour conséquence d'entraîner parfois de longs débats et de retarder considérablement la présentation des données et la finalisation des résultats obtenus aux niveaux régional et mondial. Le Bureau mondial a donc dû organiser de fréquentes réunions supplémentaires pour régler des questions de procédure et de méthodologie.

26. L'un des enseignements clairs tirés de l'expérience du cycle de 2011, c'est que les méthodes de calcul ne doivent en aucune manière être modifiées une fois que les pays ont pris connaissance des résultats. De même, les pays ne devraient pas avoir la possibilité de se soustraire à l'exercice de comparaison après avoir pris connaissance des résultats. Ces deux pratiques pourraient sérieusement nuire à la crédibilité et à la fiabilité du Programme dans son ensemble. Toutes les parties prenantes devraient signer, dès le début de l'exercice de comparaison, des mémorandums d'accord ou tout autre type d'accords écrits précisant les méthodes et procédures ayant été arrêtées.

27. S'agissant des aspects concrets comme l'élaboration de la liste mondiale des produits de base, des outils d'enquête et de travail sur la comptabilité nationale, la collaboration entre les divers acteurs a bien fonctionné. La participation des coordonnateurs régionaux aux réunions mondiales et celle du Bureau mondial aux réunions régionales ont enrichi les débats et permis d'assurer une progression sans heurts.

28. Le succès du programme doit beaucoup au Bureau mondial, au Groupe consultatif technique et à la Banque mondiale et aux activités qu'ils ont organisées pour appuyer le processus et qui méritent d'être signalées. Ces trois organes ont notamment :

- a) Fourni une assistance technique et des conseils méthodologiques et mis à disposition des connaissances ainsi que leur expertise;
- b) Assuré une organisation efficace des réunions;
- c) Régulé rapidement les problèmes de logiciels (en lançant la boîte à outils du PCI et en assurant son perfectionnement);
- d) Coordinné les efforts d'établissement des résultats définitifs;
- e) Fourni un appui financier avec une certaine souplesse.

29. L'échange de données et la communication entre les niveaux mondial et régional ont mieux fonctionné qu'au cours du cycle de 2005. Pour autant, certains problèmes se sont posés. Le plus souvent, la communication s'effectuait dans le sens Bureau mondial-pays, par l'intermédiaire des coordonnateurs régionaux et via le site Web très complet du PCI et des courriers électroniques. Mais on ne disposait pas d'un système permettant aux pays de transmettre en retour des informations au Bureau mondial. Cela a également posé problème pour la présentation des métadonnées relatives aux moyennes nationales annuelles, à la comptabilité nationale ou aux cadres d'enquête. Il faudrait mettre en place un système de dialogue particulier qui soit plus fiable, plus transparent et plus rapide, sur le modèle du système EUROSTAT.

30. Les régions de travail du PCI n'avaient pas toutes le même niveau d'expérience concernant le programme, ce qui explique pourquoi les contributions des coordonnateurs régionaux aux réunions de coordination régionale ou du Groupe consultatif technique n'étaient pas toutes du même acabit. Les régions les moins expérimentées ont parfois eu du mal, du fait de leur contexte particulier, à appliquer les directives du Bureau mondial.

Conseil d'administration

31. Comme cela avait déjà été le cas pour le cycle de 2005, le Conseil d'administration a été l'organe stratégique du cycle de 2011 et le principal acteur du processus de prise de décisions. Les principales organisations internationales (Fonds monétaire international, OCDE, EUROSTAT et la Division de statistique de l'ONU) y disposent d'un siège de membre permanent, tandis que plusieurs instituts nationaux de statistique (représentant essentiellement des grandes économies) disposent tour à tour d'un siège selon un principe de roulement. Les membres du Conseil d'administration ont été choisis pour leurs connaissances statistiques pointues et pour leur expérience en matière d'élaboration d'indicateurs statistiques supranationaux et de programmes de renforcement des capacités, dans le respect des règles adoptées par la Commission de statistique. La Banque mondiale était représentée pour les mêmes raisons, et également du fait de son statut d'organisme hôte. Les pays représentés ont été choisis de façon à assurer une représentation équilibrée des diverses régions, des diverses structures économiques et capacités statistiques. Les coordonnateurs résidents y étaient également représentés, et ce pour refléter l'approche fédérée selon laquelle il a été choisi d'élaborer les parités de pouvoir d'achat d'abord au niveau régional, et en second lieu seulement au niveau mondial.

32. On pourrait ainsi dire que le Conseil d'administration du cycle de 2011 affichait une composition bien équilibrée en termes de représentation régionale, de taille et de capacités des pays et de combinaison de membres permanents et membres non permanents. Dans l'ensemble, le Conseil offrait un mélange de profils stratégiques et techniques et ses membres possédaient suffisamment d'expérience pour superviser le programme.

33. Cependant, avec un nombre de membres compris entre 25 et 35 (dont 16 représentant des organisations internationales), le Conseil était trop large pour être efficace. Un groupe trop important court le risque de perdre de vue ses objectifs et de se voir fragmenter en divers sous-groupes cherchant à défendre des objectifs et intérêts particuliers au lieu de contribuer à atteindre l'objectif général. Il faudrait par conséquent limiter strictement le nombre des membres du Conseil d'administration, afin que ce dernier puisse remplir son rôle d'organe de décision de façon efficace.

Bureau mondial et Directeur mondial

34. Le cadre institutionnel du PCI 2011 était le suivant : le Bureau mondial, dont les locaux étaient installés au siège de la Banque mondiale à Washington, était l'instance exécutive du Conseil d'administration et était chargé de la coordination globale du PCI. Il faisait rapport, par l'intermédiaire du Directeur mondial, au Directeur du Groupe de gestion des données sur le développement de la Banque mondiale. S'agissant des questions ayant trait à l'exécution et à la mise en œuvre de la mission du PCI, aux politiques, programmes, priorités et normes du Programme,

le Bureau mondial a appliqué les directives du Conseil d'administration, en respectant le cadre défini par les programmes de travail et budgets approuvés par ce même Conseil. Les affaires courantes du Bureau mondial étaient ainsi gérées par l'administrateur du Groupement des programmes statistiques internationaux (crédits alloués par la Banque mondiale ou prélevés sur le Fonds d'affectation spéciale du PCI, opérations de recrutement et évaluation du personnel, voyages, etc.). Ce système a permis au Bureau mondial de tirer parti des autres activités de renforcement des capacités statistiques proposées par le Groupe de gestion des données sur le développement (qui est lui aussi placé sous l'autorité de l'administrateur du Groupement des programmes statistiques internationaux). Il s'agissait là d'une autre contribution implicite de la Banque mondiale au PCI.

35. Le système de coopération établi entre le Conseil d'administration, le Bureau mondial et le Groupe de gestion des données sur le développement de la Banque mondiale a bien fonctionné, chaque partie ayant bien compris son rôle et ses responsabilités. Cependant, la rotation des personnes occupant les postes clefs au Bureau mondial a été perçue comme un élément ayant quelque peu nui à la continuité des travaux.

Groupe consultatif technique

36. Composé d'experts internationaux, le Groupe consultatif technique a aidé le Bureau mondial à résoudre les problèmes d'ordre conceptuel, méthodologique et technique rencontrés lors de la comparaison. Le travail qu'il a accompli a été très apprécié par la plupart des parties prenantes et salué comme une contribution importante au succès du cycle de 2011. Plusieurs points méthodologiques ont été précisés et des innovations conceptuelles ont été proposées. La procédure de sélection des membres du Groupe répondait aux directives figurant dans le cadre de gouvernance du PCI, tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'administration et validé par la Commission de statistique. Cette procédure a globalement été jugée satisfaisante, quoique parfois difficile à comprendre, étant donné que les experts siégeant dans le Groupe devaient tout à la fois être expérimentés, maîtriser parfaitement les méthodes de travail du PCI et être indépendants, c'est-à-dire ne représenter aucune économie ou institution particulière. Avec 22 membres, le Groupe consultatif technique de 2011 était trop large. En outre, le nombre relativement important – une quarantaine – de personnes (membres du Groupe et observateurs) assistant à titre temporaire à ses réunions a été perçu comme un frein à l'efficacité de cet organe. Il serait bon que le Groupe soit plus restreint afin d'être efficace.

37. L'introduction de nouvelles méthodes et l'amélioration des méthodes existantes ont augmenté la complexité des calculs. C'est pourquoi trois groupes de travail ont été constitués : le Groupe d'experts chargé de la validation, qui s'occupe de superviser la validation des données fournies en vue de la comparaison mondiale; l'Équipe spéciale chargée du calcul, qui a pour mission de calculer les résultats mondiaux de façon indépendante les uns des autres et de veiller à leur convergence; et le Groupe chargé de l'examen des résultats, qui passe en revue les résultats pour vérifier leur crédibilité et s'assurer du respect des méthodes et procédures arrêtées. Le Groupe consultatif technique et ses trois sous-groupes ont grandement contribué à la qualité d'ensemble des résultats définitifs, tout en assurant également une grande transparence de l'ensemble du processus.

Coordonnateurs régionaux

38. Les coordonnateurs régionaux avaient la difficile tâche de coordonner les comparaisons régionales et de veiller à la fluidité des échanges entre le Bureau mondial et les pays. Ils étaient responsables de la planification des enquêtes, de la distribution de la documentation pertinente, de la formation aux méthodes de travail, de la collecte et de la vérification des données des pays, ainsi que de la transmission, dans les délais impartis, des données régionales au Bureau mondial. Le Programme a été mis en œuvre avec plus ou moins de réussite selon les régions, en fonction de l'expérience et du niveau d'expertise des parties prenantes.

39. Quelques organisations régionales et instituts nationaux de statistique ont sollicité l'assistance du Bureau mondial et tiré parti des accords de partenariats établis, tandis que d'autres, notamment l'OCDE et l'Union européenne, ont pu s'appuyer sur les méthodes et infrastructures de comparaison avancées dont elles disposent déjà.

C. Renforcement des capacités

40. La grande majorité des parties prenantes ayant participé au PCI 2011 estime que le Programme a eu une incidence positive sur les programmes statistiques régionaux, aussi bien dans le domaine des statistiques des prix que dans celui de la comptabilité nationale. Le Programme a grandement contribué au renforcement des capacités nationales en matière de statistique (sur les plans institutionnel et technique), dans les grands pays comme dans les petits. On a également salué le travail de nombreux organismes régionaux, qui fournissent aussi bien un soutien financier qu'une assistance technique et méthodologique en cas de problème. Les participants ont tout particulièrement apprécié le travail accompli pour améliorer la base statistique servant à effectuer les comparaisons entre les pays, ainsi que le fait que le Programme ait contribué à perfectionner la base statistique qui met en lumière les problèmes de pauvreté.

41. Dans le même temps, les coordonnateurs régionaux confirment que les divers éléments du Programme de comparaison internationale ont notablement alourdi la charge de travail des bureaux régionaux et des instituts nationaux de statistique. La charge de travail supplémentaire a été considérable pour les pays qui ont dû fixer le prix de plusieurs centaines de produits ne figurant pas dans les paniers leur servant à déterminer leur indice des prix à la consommation et obtenir des données relatives aux dépenses correspondant à une classification très détaillée du PIB. Dans l'ensemble des régions, d'importants efforts ont été faits pour intégrer le PCI aux programmes nationaux de statistique.

42. Le cycle de 2011 a introduit une innovation importante, à savoir la prise en compte de l'ensemble des composantes du PIB. Cette règle s'applique à la plupart des régions, à l'exception de la région du Pacifique (qui compte principalement des petits pays et territoires), qui n'a participé qu'à la partie concernant la consommation des ménages. Pour certaines composantes du PIB comme le logement et le bâtiment, on a élaboré des méthodes nouvelles ou alternatives pour lesquelles il n'existait pas de base statistique appropriée au niveau national. C'est pourquoi certaines parties de l'enquête ont dû être réalisées en recourant à une méthode centralisée, souvent sans contribution, ou alors avec une contribution très restreinte, des instances régionales ou nationales.

43. La plupart des régions semblent accepter l'idée d'une approche centralisée s'agissant des domaines plus techniques comme les produits de santé, l'éducation, les biens d'équipement, l'administration et le logement. C'est un point positif, mais il faut noter que de nombreux sondés souhaiteraient voir les régions participer de façon plus active au cours des prochains cycles.

44. Au cours du cycle de 2011, le renforcement des capacités était conçu comme une partie intégrante du processus continu d'amélioration de la qualité des données. Les coordonnateurs régionaux ont fourni une assistance et un appui en vue de résoudre les divers problèmes rencontrés. En outre, les séminaires et ateliers régionaux sur les prix et la comptabilité nationale ont constitué des lieux d'échange importants qui ont permis à des statisticiens de se réunir pour proposer et débattre de nouvelles méthodes et pratiques.

45. Au cours du cycle de 2011, le Bureau mondial a largement contribué au renforcement des capacités en élaborant un certain nombre de documents :

- L'ouvrage intitulé *Measuring the Real Size of the World Economy: The Framework, Methodology, and Results of the International Comparison Program – (ICP)* (Mesurer la taille de l'économie mondiale : cadre, méthodes et résultats du Programme de comparaison internationale), publié par la Banque mondiale, présente la méthode à utiliser pour réaliser des comparaisons internationales, les choix arrêtés pour le cycle de 2005 du PCI, les résultats de ces choix et les mesures à prendre pour améliorer la qualité des données pour le cycle de 2011. Pour rendre le processus d'estimation transparent, les auteurs de l'ouvrage analysent en profondeur les fondements théoriques, les méthodes adoptées et les problèmes rencontrés. Un regard prospectif est en outre porté sur les mesures qui peuvent ou pourront être prises, sur le plan de la méthode, pour améliorer les estimations des futurs cycles du PCI.
- Le Guide pratique du PCI, qui donne des directives et illustre les méthodes utilisées. Ce travail compile les documents et instructions pratiques existants qui sont susceptibles d'aider les enquêteurs à comprendre les méthodes recommandées.

46. Outre ces documents, le Bureau mondial a fourni un appui technique crucial aux pays et aux coordonnateurs régionaux, souvent dans des délais très brefs, en ce qui concerne : a) la méthodologie à appliquer pour les enquêtes; b) la validation des données; c) la compilation des dépenses à mettre au passif des comptes nationaux; et d) le calcul des parités de pouvoir d'achat. Cet appui a été fourni au cours de diverses missions et d'ateliers organisés à l'échelon régional et mondial, ainsi qu'en recourant à d'autres moyens de diffusion.

47. Fort des enseignements tirés de l'expérience du cycle de 2005, le Bureau mondial a mis au point, en vue du cycle de 2011, ce qu'on appelle le kit PCI, une suite logicielle complète regroupant plusieurs modules physiquement indépendants les uns des autres mais logiquement intégrés, et permettant de coordonner la collecte et le traitement des données au cours du cycle de 2011. Ce kit comportait trois modules : a) saisie des données des pays et validation des données relatives à la consommation des ménages; b) saisie des données des pays et validation des enquêtes spécifiques; et c) validation des données régionales, module de traitement et de diffusion des données. Ces modules sont disponibles en arabe, en anglais, en

français et en espagnol. Le module régional gère l'installation et la validation interpays, y compris les diagnostics et le traitement des indices pour toutes les données fournies par les enquêtes sur les prix. Les modules de pays concernant la consommation des ménages et la rémunération des fonctionnaires portent sur l'établissement et l'application des prix, le calcul des prix moyens et la validation intrapays des prix. Le module de comptabilité nationale contribue à la fois à la ventilation des dépenses du PIB et à leur validation interpays. Le kit a été très utilisé dans certaines régions (par exemple en Asie occidentale et en Amérique latine). D'autres régions (Asie-Pacifique, Communauté d'États indépendants, OCDE/EUROSTAT) ont utilisé leurs propres logiciels régionaux. Le kit a été plusieurs fois mis à jour afin de résoudre les problèmes qui se posent actuellement.

D. Qualité des données et métadonnées

48. Dans les sept régions du PCI, les comparaisons ont relevé de la responsabilité commune des organismes régionaux (la BAFD, la BAsD, le Bureau de statistique de la Communauté d'États indépendants, la CEPALC, la CESAO et le Bureau de statistique australien) et des organismes nationaux, ces derniers ayant été chargés de la collecte et de la validation des données dans leurs économies respectives. Les organismes régionaux ont fourni aux organismes nationaux des orientations méthodologiques et opérationnelles. Ils ont coordonné et supervisé la collecte et la validation de données dans les régions conformément au calendrier fixé à l'échelle mondiale. Ils ont également réuni et finalisé les comparaisons régionales et en ont publié les résultats. Le Bureau mondial a été chargé de veiller à ce que les sept comparaisons régionales et celle effectuée par l'OCDE et EUROSTAT puissent être regroupées à l'échelle mondiale et de procéder ensuite à ce regroupement. La compilation, la validation et la publication des résultats à l'échelle mondiale relevaient également de la responsabilité du Bureau mondial.

49. Il est essentiel pour le PCI de garantir la qualité et l'exhaustivité des données et métadonnées. Le Bureau mondial a établi une série de questionnaires afin que les métadonnées recueillies lors du cycle de 2011 soient de meilleure qualité que celles recueillies lors du cycle de 2005. Des listes de contrôle d'assurance qualité ont été mises au point en vue d'aider à la collecte des informations nécessaires à l'évaluation de la qualité des données transmises. Ces listes étaient disponibles en anglais, en arabe, en espagnol et en français. Elles devaient être utilisées par les pays, les coordonnateurs régionaux et le Bureau mondial.

50. S'agissant de la comptabilité nationale, le modèle de rapport sur les statistiques de dépenses, le questionnaire d'assurance qualité pour la comptabilité nationale et le questionnaire sur l'exhaustivité des comptes nationaux ont fourni une multitude de métadonnées sur la façon dont les pays classifient leurs dépenses du PIB en 155 rubriques principales et sur la qualité et l'exhaustivité de leurs estimations de dépenses du PIB. S'agissant de l'enquête sur les prix, un questionnaire sur le cadre d'enquête a été établi à l'intention des pays en anglais, en arabe, en espagnol et en français. Ce questionnaire était essentiel puisqu'il fournissait des informations sur la portée de l'enquête dans les différents pays.

51. Le cadre d'assurance de la qualité du PCI se fonde sur le cadre d'évaluation de la qualité des données mis au point par le Fonds monétaire international (FMI). Ce dernier tient compte des pratiques optimales et des concepts et définitions arrêtés

sur le plan international dans le domaine de la statistique, y compris ceux des Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies et du Système général de diffusion des données du FMI. Il permet d'évaluer la qualité des données en comparant les pratiques d'un pays en matière de statistiques aux pratiques optimales. Il met l'accent sur les dimensions de la gouvernance des systèmes statistiques, des méthodes statistiques fondamentales et des produits statistiques qui ont trait à la qualité. Il a été mis au point pour que l'évaluation de la qualité des données macroéconomiques puisse se faire de manière rigoureuse et structurée et dans une langue commune. Ce cadre d'évaluation comprend six thèmes : les préalables indispensables à la qualité, l'assurance de l'intégrité, la validité des méthodes, l'exactitude et la fiabilité, l'utilité et l'accessibilité.

E. Actualité et publication des résultats

52. Le site Web du PCI réunit les informations relatives au PCI. C'est un site bien structuré, qui donne de nombreux renseignements sur le PCI, les organismes y participant, les activités menées, les programmes d'enquête et les utilisations importantes des taux de parité du pouvoir d'achat. Une page distincte est consacrée à chaque région et présente des renseignements sur la région en question, les progrès accomplis et d'autres informations utiles. On trouve également sur le site d'importants documents portant sur les enquêtes et méthodes du PCI, l'ouvrage et le guide pratique du PCI, les directives opérationnelles et les manuels, ainsi que les activités de recherche et développement. Les progrès, nouveaux outils et méthodes du PCI ont brièvement été présentés dans le bulletin d'information trimestriel.

53. La transparence des informations a été un enjeu central des travaux qui ont précédé la diffusion des résultats mondiaux finals. Des comptes rendus des réunions du Conseil d'administration, du Groupe consultatif technique et des coordonnateurs régionaux ont été diffusés sur le site. Le bulletin d'information trimestriel du PCI publie des articles utiles aux utilisateurs, qui traitent de diverses questions relatives à la gouvernance, ainsi que des exposés approfondis sur les nouveaux éléments du programme d'enquête et certains rapports de pays ou de région.

F. Aspects techniques et méthodologies

Établissement de la liste d'articles

54. Dans le cycle de 2011, certains secteurs comme le logement, la santé et l'éducation privées, les services publics, les biens d'équipement et le bâtiment ont suscité moins d'intérêt de la part des régions que, par exemple, les produits de consommation. Cette approche centralisée a généralement été acceptée. Les coordonnateurs régionaux avaient la possibilité d'ajouter des produits régionaux à la liste mondiale de base. La collecte et l'examen des données n'ont pas été centralisés par le Bureau mondial. L'examen des données s'est fait en trois étapes : i) une validation intranationale; ii) une validation régionale, au cours de laquelle les prix indiqués dans les différents pays ont été examinés et vérifiés par les coordonnateurs régionaux; et iii) une validation interrégionale ou mondiale, au cours de laquelle les prix des produits de base de la liste mondiale ont été examinés et vérifiés par le Bureau mondial pour l'ensemble des régions.

55. Cette approche centralisée s'est principalement expliquée par la nécessité de traiter les données de ces différents secteurs de la façon la plus uniforme possible à l'échelle mondiale, à la différence des produits de consommation, pour lesquels des listes de produits ont été établies pour chaque région et complétées par la liste de base mondiale. Ces travaux ont été gérés par le Bureau mondial, mais toutes les décisions importantes ont été longuement débattues lors de réunions du Groupe consultatif technique auxquelles tous les coordonnateurs résidents ont assisté, et l'incidence de ces décisions sur les données a ensuite été examinée lors de réunions des coordonnateurs résidents.

56. Pour que les données puissent être comparées d'une région à l'autre, ainsi que par souci de transparence, il semble en fait préférable d'adopter une approche centralisée, ou du moins harmonisée, des secteurs suivants : logement, services non marchands, biens d'équipement et bâtiment. Il faut néanmoins préciser que cette approche mondiale n'a pas toujours été bien comprise dans certaines régions et que les régions disposent de moyens techniques de différente importance et ne sont par conséquent pas toutes en mesure de participer de la même façon. De manière générale, il aurait été souhaitable que les régions participent davantage à tous les aspects des travaux menés, par exemple avant l'adoption de la version finale des listes, ce qui aurait permis aux coordonnateurs régionaux de faire des recommandations à ce sujet et d'en expliquer plus précisément la représentativité. Les régions auraient dû avoir davantage la possibilité d'adapter les enquêtes à leurs propres besoins, à condition qu'il demeure possible de comparer les résultats d'une région à l'autre.

57. Une autre approche a été suivie pour créer une liste mondiale de base de produits de consommation. Des listes régionales de produits ont d'abord été établies. Les régions ont ensuite décidé quels produits de la liste mondiale inclure dans leur liste régionale.

58. La méthode d'établissement des listes mondiales de base présente d'importantes limites et doit être améliorée. Au niveau régional, le codage des spécifications de produits n'a pas été aussi uniforme qu'il aurait dû l'être. On ne s'est pas suffisamment servi des descriptions structurées de produit du PCI pour établir des normes internationales de description de produits. Les définitions des produits figurant sur la Liste mondiale de base n'étaient pas toujours très claires et étaient parfois trop vagues. Les méthodes de sélection des produits de la liste mondiale (c'est-à-dire le nombre de produits par rubrique principale) n'étaient pas clairement définies, et certaines rubriques principales n'ont par conséquent pas fait l'objet d'un traitement adéquat dans certaines régions. Il a, par exemple, fallu mettre au point au dernier moment une enquête spéciale sur les produits informatiques. Les régions n'ont pas toutes suffisamment contribué à l'élaboration de cette enquête.

59. Les spécifications des produits figurant sur la liste mondiale de base pourraient être définies de manière plus transparente, par exemple grâce au recours à des outils communs accessibles en ligne, qui permettraient à toutes les régions de faire part de leurs propositions. Idéalement, les produits qu'il est proposé de faire figurer sur la liste mondiale de base feraient l'objet d'une enquête préalable, l'objectif étant de déterminer leur disponibilité et leur importance dans les régions et les pays avant de les inclure dans l'enquête. Cela permettrait également de mieux définir les spécifications de produits.

60. Il existe également un « biais du fait accompli » : étant donné les différences de calendrier entre les programmes du PCI et ceux de l'OCDE et d'EUROSTAT, la priorité a été donnée aux articles de l'OCDE et d'EUROSTAT lors de l'établissement des listes mondiales de base relatives à la consommation des ménages et au matériel et outillage, car bon nombre des enquêtes de ces deux organismes avaient déjà été réalisées avant même que ne soient fixées les dates des activités à mener dans le cadre du PCI. Plusieurs rubriques principales de la liste mondiale ont donc été fortement influencées par un « syndrome du fait accompli » favorisant l'OCDE et EUROSTAT.

61. De fait, il n'est pas surprenant de constater qu'une trop grande importance a été accordée aux travaux relatifs aux biens de consommation et services, au détriment des autres enquêtes. Cela peut être dû au fait qu'il est plus complexe de comparer des biens d'investissement et le secteur du bâtiment que des biens de consommation et services.

Importance et représentativité

62. L'estimation des taux de parité du pouvoir d'achat se fonde sur le principe fondamental selon lequel les produits dont le prix est évalué doivent pouvoir être comparés. Le PCI se heurte à la difficulté suivante : des produits marchands comparables peuvent représenter une part très différente des dépenses des ménages. Puisqu'il n'existe aucune donnée explicite sur la part des dépenses correspondant à chaque produit, on a recours à une pondération approximative, indirecte ou implicite pour obtenir des taux « non biaisés » de parité du pouvoir d'achat dans les principales rubriques. Dans le PCI de 2005, le Groupe consultatif technique a recommandé d'utiliser la notion de « représentativité » définie par l'Union européenne et l'OCDE. Un produit représentatif doit avoir un prix correspondant au prix moyen des produits d'une rubrique principale. Il s'agit également d'un produit qui est acheté fréquemment par les ménages et a donc un prix plus bas que des produits qui ne sont pas représentatifs. Selon cette hypothèse, le Groupe consultatif a recommandé d'utiliser la méthode renforcée des produits de substitution [ou méthode Elteto-Koves-Szulc (EKS)] pour calculer les parités des rubriques principales. Les régions du PCI ont essayé d'appliquer le concept de « représentativité » en 2005, mais ne sont pas parvenues à utiliser systématiquement la notion de « niveau de prix représentatif ».

63. Par conséquent, le concept n'a pas été utilisé en 2005 dans les régions du PCI (à l'exception de l'OCDE et de l'Union européenne, et de la Communauté d'États indépendants) et n'a pas non plus servi à estimer les facteurs de liaison interrégionaux. Le Groupe consultatif a donc recommandé d'appliquer un autre concept dans le cadre du PCI de 2011. Les pays ont été priés de classer les produits destinés à la consommation des ménages en deux catégories : importants ou moins importants. L'importance était définie par la part indicative de l'article dans les dépenses au sein d'une rubrique principale. La méthode renforcée des produits de substitution a été remplacée par la méthode pondérée des produits de substitution.

64. Cette innovation n'a pas été sans susciter des interrogations chez certains participants, bien qu'en général, le concept « d'importance » soit moins ambigu, plus simple à comprendre et plus transparent. Il ne permet cependant pas de régler tous les problèmes rencontrés dans le calcul des parités « véritables » (non biaisées) des rubriques principales si le « niveau de prix habituel » n'est pas pris en compte.

65. L'introduction du concept « d'importance » a conduit à des débats plus approfondis sur la notion « d'équité représentativité » et a donc été utile. Ce nouveau concept n'a cependant pas permis d'améliorer la situation en pratique et n'a pas réduit le degré de subjectivité qui caractérise l'attribution des indicateurs « d'importance ». En outre, le choix des coefficients de pondération (important ou non important) est également inévitablement subjectif. Il faut donc à l'avenir s'efforcer avant tout de donner des explications plus précises aux pays sur l'ensemble du processus. Les pays devraient attacher une grande importance aux parts relatives des dépenses lors de la sélection des produits. Ils devraient bien comprendre pourquoi la notion « d'importance » (correspondant à une part élevée des dépenses) est utilisée principalement au premier stade, à savoir lors de la sélection de produits, et la notion de « représentativité » (niveaux de prix représentatifs) au deuxième stade, c'est-à-dire lors de la collecte des prix, de la validation des données et des calculs. Cela leur permettrait de valider les données en meilleure connaissance de cause et de mieux évaluer les résultats.

Loyers

66. La comparaison des dépenses consacrées au logement est difficile pour plusieurs raisons, ayant par exemple trait à leur comptabilisation, ainsi qu'au fait que la situation sur le marché diffère considérablement d'un pays à l'autre. Les coordonnateurs résidents et le Bureau mondial ont déployé d'importants efforts en vue d'améliorer la méthodologie ainsi que les données (celles relatives aux prix et les chiffres de la comptabilité nationale) dans ce domaine complexe. Peu de progrès concrets ont cependant été réalisés. Les indices de volume de référence ont été utilisés pour établir le montant des loyers dans la région Asie (comme dans le cadre du PCI de 2005). Les spécifications mondiales de l'établissement des prix n'ont servi que dans trois régions (Afrique, Amérique latine et Asie occidentale). Pour l'OCDE et EUROSTAT et l'Asie, la mise en relation des données à l'échelle mondiale a été faite de façon très approximative selon la méthode fondée sur la quantité, le nombre de logements étant simplement ajusté en fonction de trois indicateurs de qualité (électricité, eau courante et toilettes). Les données disponibles étaient de piètre qualité et ne permettaient pas de recourir à une approche plus élaborée. *Adopter l'approche fondée sur la quantité consistait à tirer le meilleur parti d'une situation déplorable.* Il faut très probablement garder la double méthode de collecte de données portant à la fois sur les loyers et de données quantitatives. Les progrès à réaliser dans ce domaine devraient principalement venir de l'amélioration de la qualité et de la disponibilité de données (données sur les prix et le parc de logement, ainsi que données de la comptabilité nationale).

Services publics (santé, éducation et services collectifs)

67. Dans le PCI de 2011, le recours à un ajustement de productivité pour la mise en relation à l'échelle mondiale des salaires de la fonction publique a constitué une amélioration manifeste. Il existe cependant plusieurs carences : l'ajustement de productivité calculé pour des secteurs précis tels que la santé, l'éducation et les services collectifs au moyen d'estimations du capital-travail applicables à l'ensemble de l'économie constitue une très grande approximation (en outre, le degré d'exactitude des facteurs d'ajustement de la productivité semble différer d'un pays à l'autre). Toutes les régions n'ont pas utilisé l'ajustement de productivité dans les comparaisons régionales (l'OCDE et EUROSTAT, la Communauté d'États

indépendants et l'Asie occidentale ne l'ont pas fait). De plus, les régions n'ont pas toutes utilisé la même méthode (par exemple, l'OCDE et EUROSTAT ont eu recours à la méthode des « extrants » pour la santé et l'éducation, mais d'autres régions ont choisi la méthode du coût des « intrants »). De fait, les résultats des pays dépendent fortement, dans certains cas, de la méthode utilisée à l'échelle régionale, ce qui nuit à la possibilité de véritablement comparer les régions. Par exemple, les résultats obtenus en suivant la méthode des extrants dans le secteur de l'éducation sont souvent contraires à ceux obtenus en suivant la méthode du coût des intrants avec ajustement de productivité. À n'en pas douter, l'utilisation par l'OCDE et EUROSTAT des méthodes axées sur les extrants dans ces secteurs devrait être analysée avec soin par toutes les régions.

68. Cependant, les méthodes des extrants présentent la difficulté suivante : elles nécessitent des données qui ne sont pas toujours disponibles ou de qualité suffisante. Par exemple, même les États-Unis d'Amérique ont été inclus dans la comparaison des services hospitaliers effectuée par l'OCDE et EUROSTAT selon la méthode du coût des intrants. En outre, les méthodes des extrants ne nécessitent pas d'ajustement de productivité, mais il convient d'examiner la comparabilité de la qualité des services. Pour l'instant, la méthode axée sur les intrants avec ajustement de productivité constitue probablement la meilleure solution pour le PCI. Il convient cependant de systématiser la méthode de calcul des facteurs d'ajustement de productivité, ainsi que l'application de ces facteurs.

Secteur du bâtiment

69. Il est difficile d'évaluer le secteur du bâtiment, même à l'intérieur d'un pays donné, car l'activité varie selon les chantiers, qui eux-mêmes changent d'un mois à l'autre. La méthode suivie dans le cadre du PCI de 2011 constituait un compromis, qui visait à tirer le meilleur parti de critères d'évaluation non uniformes dans ce secteur difficile à quantifier. De manière générale, on peut affirmer que la méthode axée sur les intrants retenue en 2011 était la meilleure solution possible et réalisable, compte tenu du peu de données disponibles, car elle est moins coûteuse que certaines autres approches. En revanche, le coût des intrants (matériaux, main-d'œuvre et matériel) ne tient pas compte des écarts importants entre économies en matière de bénéfices, de taux d'imposition et de marge bénéficiaire des prestataires, et ne constitue donc pas une indication exacte des prix du marché.

70. Il semble qu'il faille mener des recherches plus approfondies sur ces problèmes dans le prochain cycle du PCI et mettre davantage l'accent sur les marges bénéficiaires, afin de définir une meilleure approche du secteur du bâtiment. Il serait manifestement préférable de suivre une approche fondée sur des modèles. Il convient d'étudier, bien avant le prochain cycle, les possibilités de financer l'adoption d'une telle approche à l'échelle mondiale.

71. Si l'on garde la méthode axée sur le coût des intrants, il convient d'envisager d'y apporter les améliorations suivantes :

a) De meilleures spécifications, plus détaillées, des articles et le remplacement de quelques articles jugés difficiles à estimer;

b) Des données plus complètes, notamment sur le coût des intrants et les marges bénéficiaires, afin d'obtenir une meilleure approximation des prix des marchés;

- c) La révision des questionnaires d'enquête, afin de veiller à ce que toutes les données nécessaires soient collectées sans ambiguïté;
- d) L'amélioration de la collecte et de la saisie des métadonnées.

Mise en relation des données à l'échelle mondiale

72. La décision de suivre l'approche fondée sur la liste de base mondiale plutôt que la méthode dite de l'anneau retenue en 2005 a été adoptée au terme d'une analyse détaillée des résultats de 2005. Sur le plan mondial, ce choix a été une nette amélioration, notamment parce qu'il permet une mise en relation plus fiable des données, la liste mondiale de base se fondant sur l'ensemble des prix pour tous les pays participants.

73. Il convient cependant d'affiner cette approche en perfectionnant les définitions des articles et en veillant à ce que les concepts, tels que les « marques connues », soient systématiquement utilisés dans l'ensemble de la liste. En outre, les directives relatives aux enquêtes peuvent être améliorées dans certains secteurs complexes, tels que la santé, le logement et les biens d'équipement.

74. De nouvelles méthodes de calcul ont été introduites dans le PCI en 2011 pour ce qui est de la mise en relation des données à l'échelle mondiale : des produits de substitution dotés d'un coefficient de pondération de 3:1 ont été utilisés pour obtenir les taux de parité des rubriques principales (au lieu de ne pas être pondérés) et l'approche par pays avec redistribution des valeurs réelles régionales-montant total de la comparaison mondiale de tous les pays participants avec agrégation EKS sans restriction, proportionnellement à la part de chaque pays dans les comparaisons régionales (approche des pays avec redistribution – méthode des volumes) a été utilisée au lieu de l'approche régionale.

75. Beaucoup pensent que la méthode faisant intervenir des produits de substitution pondérés et l'approche par pays avec redistribution constituent des améliorations et devraient être préservées dans les prochains cycles du PCI afin d'assurer une plus grande cohérence des données d'un cycle à l'autre. De nouvelles améliorations et recherches techniques sont cependant souhaitables. Cela concerne les produits de substitution pondérés (en fonction des nouveaux débats à mener sur les notions « d'importance » et de « représentativité ») et l'approche par pays avec redistribution-volume (par exemple, l'élimination des liens « faibles » entre pays ayant des structures de prix et de dépenses très différentes).

Fixité des résultats régionaux

76. Si l'on part du principe que les comparaisons régionales présentent différents degrés d'exactitude, la fixité des résultats régionaux peut alors être considérée comme un avantage. Le fait que les taux de parité du pouvoir d'achat publiés par les organismes régionaux correspondent à ceux publiés par le Bureau mondial est un autre effet positif du maintien de cette fixité. Il importe, pour la crédibilité des résultats du PCI, de préserver la fixité et de ne disposer que d'une seule série de résultats pour chaque région. Certaines régions utilisent les taux de parité à des fins administratives et ne veulent pas de révisions qui n'émaneraient pas directement d'elles.

77. De manière générale, il est cependant difficile de justifier sur le plan théorique le principe de « fixité ». Il s'agit avant tout d'une contrainte organisationnelle et non

statistique. En outre, préserver la fixité nuit à la transparence des calculs et nécessite plus de travail. Le principal problème ne tient pas à la fixité elle-même, mais au fait que les régions utilisent des méthodes différentes, ce qui rend les résultats moins comparables à l'échelle mondiale.

78. Les régions devraient pouvoir adopter différentes approches à condition que cela soit prévu dès le début et que les méthodes de mise en relation des données soient également établies dès les premiers stades. Suffisamment d'efforts doivent cependant être déployés en vue d'harmoniser les méthodes suivies. Les résultats officiels du PCI devraient être publiés selon le principe de fixité. Nombre d'utilisateurs souhaitent toutefois des résultats qui permettent de comparer les pays plus directement sans imposer la contrainte de la fixité. Il serait utile de mener différentes expériences (parallèlement aux résultats officiels du PCI), ce que les délais n'ont pas permis de faire.

IV. Marche à suivre aux fins de l'établissement de la partie II du rapport d'évaluation du PCI

79. Le présent rapport est soumis à la Commission de statistique à sa quarante-sixième session pour qu'elle l'examine, formule des observations et en débâte, l'approuve et fournisse des conseils sur les travaux qui restent à mener. Les Amis de la présidence obtiendront ensuite des renseignements supplémentaires auprès des pays participant au PCI de 2011 ainsi que des utilisateurs potentiels des résultats, au moyen d'un questionnaire et d'entretiens complémentaires. Avec une analyse approfondie de la possibilité d'accroître la fréquence des cycles du PCI et des questions méthodologiques et financières qui s'y rapportent, ces informations formeront la base du rapport d'évaluation final qui sera présenté à la Commission de statistique à sa quarante-septième session en mars 2016.

V. Recommandations

80. Le cycle de 2011 du PCI a été un grand pas en avant dans la mise en place d'un système de calcul des taux de parité du pouvoir d'achat à l'échelle mondiale. Compte tenu des informations obtenues sur le cycle de 2011, le groupe des Amis de la présidence tient à formuler les recommandations ci-après.

A. Déroulement des travaux

81. Il est recommandé que les méthodes et les procédures à suivre lors d'un cycle de comparaison soient énoncées dans un mémorandum d'accord ou toute autre forme d'accord entre les principales parties prenantes (le Conseil d'administration, le Bureau mondial, les coordonnateurs régionaux et les instituts nationaux de la statistique) dès le début. Une fois les méthodes et procédures acceptées, elles ne pourront être modifiées à un stade ultérieur des travaux.

82. Il est recommandé que le Conseil d'administration ait la maîtrise des données dès que le coordonnateur régional les valide et que les pays les approuvent. La finalisation et la publication des résultats incombent au Conseil d'administration.

B. Gouvernance

83. Il est recommandé que le Conseil d'administration continue à assumer ses importantes fonctions décisionnelles et stratégiques d'organe central. Il devrait rendre compte à la Commission de statistique en tant qu'ultime responsable de l'exercice du PCI.

84. Il est recommandé de limiter le nombre de membres du Conseil d'administration. Des organisations telles que l'ONU, la Banque mondiale, le FMI et l'OCDE devraient y siéger en permanence. La Commission de statistique devrait en outre nommer parmi ses membres quatre instituts nationaux de la statistique qui siègeront au Conseil d'administration.

85. Il est recommandé que le Conseil d'administration bénéficie de l'appui d'un groupe d'experts techniques. Le Conseil devrait nommer, en fonction de critères d'ordre exclusivement professionnel, un groupe de 10 à 15 experts qui l'aideraient sur des questions techniques et méthodologiques. Le groupe d'experts peut constituer des équipes spéciales sur certains thèmes. Les membres du groupe d'experts et des équipes spéciales sont des experts indépendants qui ne représentent aucune région ou institution particulière.

86. Il est recommandé d'établir un système officiel de circulation de l'information entre les pays/coordonnateurs régionaux et le Bureau mondial dans le but d'améliorer la communication.

87. Il est recommandé que le Conseil d'administration bénéficie de l'appui d'un bureau de la coordination (comme le Bureau mondial), qui l'aiderait dans la préparation de ses travaux et ses relations avec le coordonnateur régional. Pour assurer une bonne coordination à l'échelle mondiale, il est essentiel que le Bureau mondial dispose d'effectifs adéquats et permanents pendant un cycle de comparaison.

C. Programme de recherche/aspects méthodologiques

88. Il est recommandé de mettre en œuvre les mesures suivantes ou de les faire figurer dans un programme de recherche :

a) L'approche axée sur la liste mondiale de base devrait être appliquée lors de la mise en relation des données à l'échelle mondiale et la nouvelle procédure d'agrégation – l'approche par pays avec redistribution-volume – devrait également l'être car elle garantit une meilleure fiabilité des données à l'échelle mondiale et une plus grande cohérence d'un cycle à l'autre;

b) Lors de l'application des listes mondiales de base, il convient d'utiliser les descriptions structurées de produits du PCI et les outils communs en ligne qui permettent à toutes les régions de faire part de leurs propositions. Les procédures d'établissement des listes mondiales et de validation des données mondiales sur les prix seraient ainsi plus transparentes, et la participation des régions à tous les stades des travaux serait améliorée;

c) En ce qui concerne l'attribution des indicateurs « d'importance » au niveau des produits détaillés, il convient d'examiner l'attribution de coefficients de pondération aux produits détaillés;

d) Pour pouvoir mieux comparer les données d'une région à l'autre, une approche centralisée doit s'appliquer à des secteurs tels que le logement, les services publics, la santé et l'éducation privées, les biens d'équipement et le bâtiment;

e) En ce qui concerne les loyers, il est recommandé de continuer à suivre la double approche (approche axée sur le prix des extrants et sur la quantité) tant qu'on ne dispose pas de suffisamment de données de qualité (données sur les prix et le parc de logement, et données de la comptabilité nationale) pour recourir à grande échelle à l'approche axée sur les prix;

f) Pour pouvoir effectuer des comparaisons dans les secteurs des services publics, de la santé et de l'éducation, il convient d'apporter de nouvelles améliorations aux approches fondées sur les « extrants » et de continuer à harmoniser davantage les méthodes suivies par les régions;

g) Dans le secteur du bâtiment, il convient de privilégier une méthode davantage fondée sur les extrants, car le prix des intrants ne correspond pas aux prix du marché (en raison des bénéfices, des taux d'imposition, de la marge bénéficiaire des prestataires, etc.).

VI. Questions soumises à la Commission de statistique pour examen

89. La Commission de statistique est invitée à donner son avis sur les points suivants :

a) Les recommandations proposées par le groupe des Amis de la présidence;

b) La marche à suivre pour achever l'évaluation du cycle de 2011 du PCI.
